

DIAGNOSTIC ET TRAITEMENT DES MÉNORRAGIES (RÈGLES ABONDANTES)

Fiche d'information patiente - Les implants contraceptifs

L'objectif des traitements hormonaux est de réguler **le cycle ovarien et /ou la prolifération de l'endomètre.**

Utilisés ou non comme moyen contraceptif, leur prescription sera variable en fonction de leur composition en hormone ainsi qu'en fonction de l'examen gynécologique et/ou de facteurs comme l'âge, le poids ou la prise de tabac.

Il existe soit des traitements par voie orale soit des dispositifs sous cutanés ou intra-utérins.

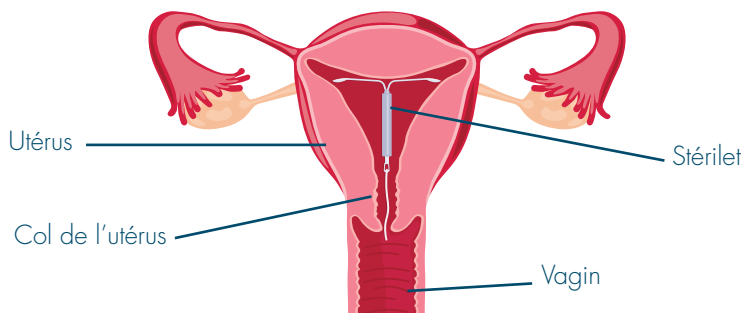
Les implants contraceptifs : ce type de contraception peut être responsable de saignements irréguliers et n'est pas recommandé en cas de règles hémorragiques.

LES DEUX DISPOSITIFS INTRA-UTÉRINS :

- **Dispositif intra-utérin (DIU) hormonal** : il diffuse un progestatif localement dans la cavité utérine. Il est mis en place dans l'utérus par un médecin ou une sage-femme, lors d'une consultation. Sa durée d'efficacité est de 5 à 6 ans. Les femmes n'ayant jamais eu de grossesse peuvent bénéficier de ce type de contraception. Ce dispositif n'est en revanche pas indiqué chez les femmes vierges.

- **Dispositif intra-utérin (DIU) en cuivre** : il augmente la durée et l'abondance des règles. Il est donc contre indiqué en cas de règles hémorragiques.

L'emplacement du dispositif intra-utérin



IDÉES REÇUES SUR LE DISPOSITIF INTRA-UTÉRIN, ANCIENNEMENT APPELÉ STÉRILET :

— Le DIU serait-il moins efficace pour la contraception ?

NON, le DIU est un moyen de contraception très fiable avec un taux de grossesse à 12 mois de 0,2% selon l'OMS (indice de Pearl de 0,1%).

— Le DIU peut-il rendre stérile ?

NON, aucun risque de stérilité tubaire (obstruction des trompes) n'a été démontré, y compris chez les femmes n'ayant jamais eu d'enfant. Un prélèvement vaginal pourra éventuellement vous être proposé avant sa pose, en cas de facteur de risque, afin d'éliminer toute infection génitale pré-existante. Les délais de recouvrement de la fertilité ou de conception suite au retrait du DIU sont comparables à ceux observés pour la contraception orale.

— Peut-on sentir le DIU après sa pose ? Le partenaire peut-il être gêné ?

NON, le DIU ne peut pas être senti par la patiente ou son partenaire car il est placé à l'intérieur de l'utérus, et non pas dans le vagin. Les fils du DIU dépassent cependant légèrement du col de l'utérus et sont visibles lors de l'examen gynécologique. S'ils sont trop longs, ils peuvent parfois être sentis mais peuvent dans ce cas être recoupés lors d'une consultation.

Liens utiles :



avec le soutien institutionnel de Takeda



SUIVEZ LES HOSPICES CIVILS DE LYON SUR :



www.chu-lyon.fr